Nations Unies S/PV.3921



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3921e séance

Vendredi 28 août 1998, à 11 h 30

New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Felicio
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Sáenz Biolley
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Thiebaud
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Touray
	Japon	M. Konishi
	Kenya	Mme Odera
	Portugal	M. Monteiro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

98-85714 (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Autriche, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ghalib (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Manz (Autriche), M. Saha (Inde), M. Nejad Husseinian (République islamique d'Iran), M. Kazykhanov (Kazakhstan), M. Oussoupov (Kirghizistan), M. Vohidov (Ouzbékistan), M. Akbar (Pakistan), M. Alimov (Tadjikistan), et M. Vural (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du document S/1998/810 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, la République islamique d'Iran, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie, la Suède, le Tadjikistan et la Turquie.

Le premier orateur est le représentant de l'Autriche. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, et la République tchèque, ainsi que l'État associé — Chypre — ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange appartenant à l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège s'associent également à cette déclaration.

L'Union européenne est sérieusement préoccupée par les récents combats et l'escalade du conflit en Afghanistan. Nous avons toujours estimé qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et que seul un règlement politique visant à l'établissement d'un gouvernement de transition à large base et pleinement représentatif peut mener à la paix et à la réconciliation. Nous engageons donc toutes les factions à se mettre d'accord sur un cessez-le-feu immédiat et à entamer des négociations sous les auspices des Nations Unies.

Les combats causent à nouveau des souffrances considérables au peuple afghan et ajoutent à leur misère, alors que les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit international humanitaire continuent d'être foulés aux pieds en toute impunité. Nous sommes profondément préoccupés par les nouvelles informations qui font état d'assassinats, de harcèlement et de déplacement de civils innocents. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par la situation de la population civile de la région de l'Hazarajat, où des dizaines de milliers de personnes ont déjà été exposées à des risques du fait des graves pénuries alimentaires de ces derniers mois. Nous sommes particulièrement préoccupés des conséquences pour le peuple Hazara des derniers combats et nous engageons fermement les Taliban à s'abstenir de tout acte de violence aveugle, particulièrement contre les civils, et d'utiliser l'aide humanitaire comme arme contre la population civile.

L'Union européenne condamne énergiquement l'attaque armée perpétrée contre deux membres du personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, le 21 août 1998, à Kaboul, qui a entraîné la mort d'un ressortissant italien et qui a blessé un ressortissant français. L'Union européenne engage les Taliban de Kaboul à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour qu'une enquête soit menée sur ce crime odieux et à tenir l'Organisation des Nations Unies informée des résultats de cette enquête, comme l'a demandé le Secrétaire général

dans sa déclaration du 24 août [communiqué de presse SG/SM/6681]. L'Union européenne réitère sa profonde préoccupation à l'égard de la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel connexe, et du personnel des organisations non gouvernementales se trouvant en Afghanistan, et rappelle la responsabilité qu'ont toutes les factions d'assurer leur sécurité et leur liberté de circulation.

L'Union européenne exprime sa profonde préoccupation devant les informations faisant état de la prise par des milices des Taliban du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif. Elle est également très préoccupée par le sort du personnel de ce consulat et des autres ressortissants iraniens qui sont portés disparus. L'Union européenne souhaite souligner que les obligations découlant des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires ont un effet universel et doivent être observées en toutes circonstances. L'Union européenne engage instamment toutes les parties concernées, les Taliban en particulier, à apporter leur aide pour que les personnes disparues puissent être retrouvées et pour qu'elles puissent sortir d'Afghanistan en toute sécurité.

L'Union européenne déplore vivement le fait que des tierces personnes, au lieu d'user de leur influence à l'égard des factions en guerre pour appuyer les efforts des Nations Unies visant à restaurer la paix, continuent de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan de façon destructive en fournissant aux factions des armes, du carburant, des munitions et d'autres articles destinés à des fins militaires. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de la participation de personnel militaire venant de l'extérieur.

À cet égard, l'Union européenne souhaite réaffirmer qu'elle est résolument attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Elle demande instamment qu'il soit mis fin à toutes les formes d'aide militaire et stratégique aux factions afghanes, notamment à l'intervention de personnel militaire étranger. En outre, l'Union européenne estime qu'il est impératif que tous les pays ayant une influence sur les parties l'exercent de façon positive et constructive, dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix. Nous continuons également d'imposer l'embargo sur les exportations d'armes, de munitions et de matériel militaire, prévu par une position commune de l'Union européenne en date du 17 décembre 1996, à l'encontre de l'Afghanistan. Nous engageons tous les autres pays à adopter une politique de retenue similaire.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée à l'égard de toutes les restrictions d'accès imposées aux institutions humanitaires des Nations Unies et aux organisations internationales à vocation humanitaire qui travaillent en Afghanistan, et notamment par les mesures prises par les Taliban dans ce contexte. Nous déplorons la décision prise par les Taliban à Kaboul de fermer par la force les bureaux des organisations internationales non gouvernementales, d'expulser les travailleurs étrangers et d'emprisonner des membres du personnel local d'organisations non gouvernementales. Ces décisions ont forcé les organisations non gouvernementales à renoncer à apporter l'aide si nécessaire qu'elles fournissaient à la population civile innocente de Kaboul qui doit maintenant en subir les conséquences.

L'Union européenne est le principal pourvoyeur d'aide humanitaire en Afghanistan mais, pour les raisons susmentionnées, la Commission européenne a dû suspendre le financement commun accordé par la Communauté à des projets à Kaboul. Nous avons aidé le peuple afghan pendant toutes ces années de souffrance et de conflit, et nous souhaitons sincèrement continuer de le faire. Toutefois, l'aide ne peut se poursuivre que si elle peut être fournie de manière efficace et se basant sur certains principes, sans discrimination, et si les organisations humanitaires sont en mesure de s'acquitter de leur tâche en toute liberté et en toute sécurité. À cet égard, l'Union européenne appuie pleinement les efforts des Nations Unies visant à résoudre la crise à Kaboul et à garantir des conditions favorables pour l'acheminement de l'aide, en collaboration avec les autres organisations humanitaires internationales.

En ce qui concerne les programmes de déminage en Afghanistan, l'Union européenne exhorte toutes les parties afghanes à soutenir ces programmes et à y participer. En outre, l'Union européenne réitère son appel lancé aux factions afghanes afin qu'elles cessent totalement d'avoir recours à l'utilisation de mines terrestres qui continuent de faucher la vie de nombreux civils innocents.

L'Union européenne demeure gravement préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme ainsi que du droit humanitaire en Afghanistan. Nous sommes également très préoccupés par la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre ne fait qu'augmenter.

L'Union européenne appelle toutes les factions afghanes, et en particulier les Taliban, à reconnaître, protéger et promouvoir tous les droits de l'homme et toutes les libertés

fondamentales — y compris le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes — et à respecter pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme qui a été, à plusieurs reprises, entérinée par la communauté internationale, y compris l'Afghanistan.

L'Union européenne dénonce la discrimination dont continuent de faire l'objet les filles et les femmes en Afghanistan. Nous exhortons les factions afghanes, et en particulier les Taliban, à mettre un terme à cette politique discriminatoire et à reconnaître, protéger et promouvoir les droits égaux et la dignité de tous les hommes et de toutes les femmes, y compris l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'emploi en dehors de leurs foyers, la sécurité personnelle et la fin des actes d'intimidation et de harcèlement. L'Union européenne continuera de mettre l'accent sur les conséquences des politiques discriminatoires sur la distribution de l'aide.

Le conflit en Afghanistan continue de menacer la paix, la sécurité et la stabilité de toute la région. En créant des conditions favorables pour la production et le trafic illicites de drogues, ainsi que pour des bases et des camps d'entraînement de terroristes, les répercussions du conflit vont bien au-delà de l'Afghanistan et des pays voisins. Elles causent des dommages graves aux États membres de l'Union européenne et de nombreux autres pays à travers le monde.

L'Union européenne s'engage par conséquent à renforcer sa lutte contre les drogues illicites et le terrorisme en Afghanistan. En outre, l'Union européenne tiendra compte des objectifs en matière de lutte contre la drogue au moment d'envisager ses contributions à l'aide pour le développement. L'Union européenne réitère son appel lancé à toutes les factions, et en particulier aux Taliban, afin qu'ils ferment les camps d'entraînement pour terroristes étrangers qui se trouvent à l'intérieur de l'Afghanistan et qu'ils participent aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et les appuient.

Comme nous l'avons exprimé dans notre position commune en date du 26 janvier 1998, l'Union européenne est décidée à jouer un rôle efficace dans tous les efforts qui sont déployés afin de mettre un terme aux combats et de rétablir la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des principes internationaux en Afghanistan.

Qu'il me soit également permis, pour terminer, de réitérer l'engagement sans faille de l'Union européenne d'user de toute son influence pour rétablir une paix durable en Afghanistan, mettre un terme à l'ingérence étrangère et encourager le dialogue intra-afghan, notamment grâce à l'appui du rôle central de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Akbar (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que la délégation pakistanaise intervient pour la première fois sous votre présidence, qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

Pour en venir à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, le Conseil examine la situation en Afghanistan à un moment où des faits nouveaux importants et de grande portée surviennent dans ce pays.

Le noble peuple afghan avait espéré voir revenir la paix après une décennie d'occupation soviétique de leur pays. Il souhaitait rebâtir sa nation sur les décombres laissés par une occupation étrangère prolongée. Malheureusement, la réalisation de son rêve reste encore lointaine et insaisissable, en raison de conflits internes opposant les Afghans, suite au retrait des forces soviétiques. De fait, la souffrance qu'endure ce peuple courageux et déterminé, et qui a joué un rôle fondamental dans l'élaboration d'une voie nouvelle pour la politique internationale aux derniers jours de la guerre froide, n'a que trop duré. Il mérite un répit. Il faut que leur désespoir et leur misère prenne fin.

Le fait est qu'aucun autre pays n'a autant souffert du conflit en Afghanistan que le Pakistan. En raison de l'instabilité prolongée en Afghanistan, le Pakistan continue d'abriter aujourd'hui plus de 1,5 million de réfugiés. Nous nous occupons pratiquement seuls de ces réfugiés, face à la lassitude des donateurs et à l'indifférence de la communauté internationale à l'égard de leur sort. Le Pakistan a également été victime du terrorisme, du trafic de drogues et de la contrebande d'armes en raison des conditions qui prévalent à l'intérieur de l'Afghanistan.

À l'instar des Afghans eux-mêmes, notre rêve est de voir la paix restaurée en Afghanistan sans plus d'effusions de sang. La politique du Pakistan a toujours été de promouvoir un règlement pacifique et négocié en Afghanistan. Le Pakistan a été le seul pays à s'être tenu au côté de toutes les parties au conflit.

Peu de temps après avoir pris ses fonctions, en février 1997, le Premier Ministre du Pakistan, Muhammad Nawaz Sharif, a lancé une initiative de paix en Afghanistan qui a abouti à la réunion d'un comité directeur, en avril 1998 à Islamabad, en vue d'élaborer les modalités d'une convention ouléma qui traiterait des problèmes de l'Afghanistan en tenant compte de la charia et des traditions de ce pays. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés par le comité directeur, le processus a déraillé en raison de divergences mineures entre les parties afghanes.

Loin d'être découragés par ce revers, nous avons par la suite déployé de nombreux efforts de concert avec l'Iran, sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'ONU. Malheureusement, ces efforts n'ont pas non plus abouti à des résultats positifs.

J'évoquerai maintenant certains faits nouveaux qui sont survenus en Afghanistan. Alors que le Pakistan est fermement convaincu que les succès et les revers militaires de l'une ou l'autre des parties sont une affaire purement interne pour le peuple afghan, la communauté internationale ne saurait ignorer les nouvelles réalités sur le terrain. Nous devons faire preuve de pragmatisme dans notre approche et dans notre évaluation d'une situation qui a des implications considérables.

Le Pakistan estime qu'il existe aujourd'hui une véritable possibilité de rétablir la paix en Afghanistan. Nous sommes encouragés par les déclarations positives qu'ont récemment faites les autorités afghanes de Kaboul, à savoir, premièrement le fait qu'elles sont disposées à accorder l'amnistie à tous ceux qui se rendront; deuxièmement, que leur ordre du jour est d'ordre purement interne et ne pose aucune menace pour les pays voisins; et troisièmement, que les commandants locaux ont reçu des instructions extrêmement strictes de ne pas se livrer à des assassinats vengeurs.

Nous espérons très sincèrement que les pays qui ont une frontière commune avec l'Afghanistan, plutôt que de répandre des nouvelles alarmantes au sujet de menaces imaginaires, s'associeront au Pakistan pour promouvoir la paix et l'harmonie en Afghanistan. Nous devons laisser de côté nos différends et nous saisir des occasions qui nous sont offertes pour rechercher un règlement réaliste et pratique du conflit qui sévit en Afghanistan.

Les frappes aériennes qui ont été récemment lancées par les États-Unis en Afghanistan contre des cibles soi-disant terroristes risquent de compliquer la situation. Cette initiative a suscité une profonde indignation, indépendamment des raisons qui ont motivé ces frappes. La violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan ne peut être qu'extrêmement préoccupante.

Le terrorisme et les souffrances qui sont causées par la perte de vies innocentes constituent un crime odieux. Nous condamnons les actes terroristes qui ont été perpétrés contre les ambassades des États-Unis au Kenya et en Tanzanie et nous adressons nos sincères condoléances aux familles endeuillées. Le Pakistan lui-même a été victime d'actes de terrorisme répétés, y compris du terrorisme d'État planifié et exécuté en dehors de nos frontières. C'est pourquoi, nous nous associons au reste du monde pour condamner vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et pour prôner son élimination totale.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tout recours à d'autres principes et normes que ceux établis au plan international risque d'avoir un effet négatif car il risque d'échapper à tout contrôle et de compliquer davantage la situation et d'entraîner des mesures de représailles, créant ainsi un cercle vicieux.

De tout temps, le peuple afghan n'a jamais toléré une ingérence étrangère dans ses affaires intérieures. Il n'a pas non plus pardonné à ceux qui ont violé sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le résultat de tout aventurisme ou de son contraire ne sera donc pas différent des autres invasions antérieures.

Le Pakistan a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Certains pays et médias contrôlés par le Gouvernement ont récemment lancé et orchestré une campagne de calomnie contre le Pakistan, qui est tout à fait regrettable. Nous avons à plusieurs reprises rejeté systématiquement toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Je tiens à répéter que nous rejetons ces allégations qui sont ridicules et dénuées de tout fondement.

Nous rejetons toute accusation qui vise à déformer la réalité sur le terrain. Récemment, nos missions diplomatiques et notre personnel à Kaboul et à Mazar-e-Sharif ont fait l'objet de graves attaques. L'ambassade du Pakistan à Kaboul a été incendiée et notre consulat à Mazar-e-Sharif a été pillé. Nous avons perdu un de nos fonctionnaires de l'ambassade. Notre ambassadeur à Kaboul a été malmené. Nous n'avons pointé un doigt accusateur vers aucun pays. De même, nous déplorons toute campagne calomnieuse visant le Pakistan.

Le Pakistan est profondément préoccupé par les informations faisant état de la disparition de certains diplomates

iraniens à Mazar-e-Sharif. À la demande de l'Iran, nous avons pris contact avec les autorités de Kaboul au plus haut niveau. Toutefois, je dois souligner qu'il ne faut pas surestimer le rôle du Pakistan et sa capacité d'assurer la sécurité des diplomates iraniens, notamment parce que nous n'assurions aucune présence à Mazar-e-Sharif à l'époque où ils ont été capturés par les forces de Kaboul.

Le moment est maintenant venu pour que la communauté internationale prenne contact avec les autorités de Kaboul. L'ONU doit faire face aux réalités sur le terrain en Afghanistan. L'Organisation doit améliorer sa crédibilité en tant que médiateur. C'est pourquoi, il importe maintenant de toute urgence d'ouvrir une voie de communication efficace avec les véritables représentants de l'Afghanistan et de son peuple. Leurs points de vue doivent être entendus.

Le peuple afghan a besoin de fournitures humanitaires en quantités importantes pour survivre. La communauté internationale doit entendre le cri du peuple de ce pays en détresse. Les organismes de l'ONU et les États Membres doivent fournir en priorité toute l'aide matérielle, technique et financière possible sans condition préalable. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord récemment conclu entre les autorités de Kaboul et l'ONU pour faciliter la reprise des activités des organismes de l'ONU et des organisations internationales dans la plupart des régions de l'Afghanistan, y compris à Kaboul.

Il incombe également à la communauté internationale d'aider les Afghans à reconstruire leur pays ravagé par la guerre. Nous devons contribuer généreusement aux efforts de reconstruction qui sont menés en Afghanistan ainsi qu'aux activités de réinsertion des réfugiés car cela leur donnerait la preuve que les dividendes de la paix existent.

Pour finir, le Pakistan demande instamment à la communauté internationale de reconnaître officiellement le Gouvernement de Kaboul. Le siège de l'Afghanistan à l'ONU doit être occupé par les véritables représentants du peuple de ce pays. Le régime fantoche qui se trouve au nord de l'Afghanistan doit cesser d'occuper le siège de l'ONU sans plus tarder.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Tadjikistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : La République du Tadjikistan a activement appuyé l'idée de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution spéciale sur l'Afghanistan, et elle est l'un des coauteurs de ce projet. Nous nous félicitons de la volonté du Conseil d'examiner l'évolution dangereuse de la situation en Afghanistan et les mesures éventuelles à prendre pour la redresser.

Le Tadjikistan est loin d'être indifférent à la situation qui a existé récemment chez notre voisin, l'Afghanistan, par suite d'hostilités qui se rapprochent directement de notre frontière.

Notre préoccupation est fondée sur l'analyse des faits réels. Les dirigeants du mouvement des Taliban tablent sur une solution militaire au problème afghan bénéficiant d'une aide directe et massive de l'étranger, et ceci ne peut être que source d'appréhension quant à d'éventuelles actions armées militaires menées par les Taliban à la frontière tadjiko-afghane. Nous sommes vivement préoccupés par les rapports venant d'Afghanistan et qui font état de nouvelles violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international, y compris du droit international humanitaire. Nous n'excluons pas la possibilité d'un afflux incontrôlé de réfugiés afghans dans notre pays. Nous sommes vivement préoccupés de voir l'Afghanistan se transformer véritablement en un pays exportateur de terrorisme et de drogues.

Nous sommes convaincus que les événements qui ont eu lieu récemment dans le nord de l'Afghanistan confirment la nécessité de créer une «troïka» Russie-Tadjikistan-Ouzbékistan pour contrecarrer l'extrémisme religieux. L'appui apporté à partir du territoire de l'État islamique d'Afghanistan à différents types de forces extrémistes au Tadjikistan pourrait avoir une influence négative sur le processus de paix dans notre pays.

Le Gouvernement tadjik, partant du fait que la menace extérieure ne doit pas compromettre le processus de réconciliation nationale, a pris des mesures pour renforcer la frontière tadjiko-afghane dans les zones particulièrement menacées. En coopération avec des partenaires de la Communauté d'États indépendants, nous mettons tout en oeuvre pour protéger nos intérêts communs et notre sécurité.

Nous sommes d'accord avec un certain nombre d'évaluations de la situation actuelle en Afghanistan. Nous voudrions, pour notre part, souligner que les événements qui ont eu lieu récemment en Afghanistan ont, à maintes reprises, clairement mis en évidence l'impossibilité de régler le conflit afghan par la force. Aussi impressionnantes que puissent sembler les victoires militaires de l'une ou l'autre

des parties au conflit, elles ne peuvent conduire qu'à un nouvel engrenage d'affrontement militaire plus dangereux et plus grave, et éloigner encore davantage les perspectives d'un rétablissement de la paix et de la stabilité en Afghanistan.

Nous estimons que face à la situation actuelle, l'ONU doit en fait réaffirmer son rôle de chef de file dans les efforts déployés en vue de régler la crise afghane. Il faut que les Nations Unies prennent des mesures urgentes et pratiques pour pouvoir dynamiser l'assistance en vue d'un règlement pacifique en Afghanistan.

En tant que membre du groupe des voisins et amis de l'Afghanistan, le «groupe des Six plus Deux», le Tadjikistan est prêt à appuyer ces efforts et à faire tout son possible pour que les factions afghanes concluent rapidement un cessez-le-feu et engagent de sérieuses négociations, sous les auspices de l'ONU, sur les voies de règlement pacifique du conflit sur la base des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

À notre avis, il faut à présent que se tiennent dans la région des rencontres de représentants des États membres du «groupe des Six plus Deux», au cours desquelles on examinerait un plan concret d'un règlement du conflit. Le Tadjikistan pourrait apporter l'aide nécessaire pour qu'une telle rencontre ait lieu.

À notre avis, la résolution que le Conseil de sécurité adopte aujourd'hui contient un élan politique puissant qui doit exercer l'influence appropriée sur toutes les parties afghanes et sur les États concernés. Nous espérons que l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, appuyés par les États concernés, transmettront ce message à ses destinataires afin que le processus de paix puisse enfin prendre la relève de cette série interminable de guerres et de conflits sur la terre du peuple frère afghan.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Saha (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence.

Je commencerai par transmettre nos profondes condoléances au peuple afghan. La guerre prolongée lui a infligé d'immenses souffrances depuis presque deux décennies. Les combats qui ont eu lieu cet été, malgré les appels et les avertissements lancés par la communauté internationale, ont aggravé sa misère. Nous sommes troublés par les rapports faisant état de violations des droits de l'homme à grande échelle, notamment les tueries d'enfants, de femmes et de prisonniers de guerre. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général nous présentera un tableau plus complet de ce dont on n'a vu que des clichés dans les médias.

La paix et la stabilité en Afghanistan sont dans l'intérêt de notre sécurité, comme c'est le cas pour pratiquement tous les voisins de l'Afghanistan. Nous avons toujours respecté l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous sommes, par conséquent, particulièrement préoccupés par le fait que tout indique l'existence d'une invasion de facto de l'Afghanistan par des forces militaires étrangères qui soutiennent les Taliban. Nous sommes également préoccupés par le fait que la lutte exploite et attise les divergences ethniques. Si cette situation se poursuit, l'unité et l'indépendance de l'Afghanistan seront menacées, et si l'Afghanistan s'écroule, le choc sera ressenti dans toute la région.

Il existe une personnalité afghane qui transcende la conscience ethnique. La communauté internationale doit préserver et renforcer cette personnalité, et non aggraver les clivages ethniques. Un véritable système de partage du pouvoir dans lequel tous les éléments du peuple afghan seront représentés doit être mis en place, si l'on veut que la paix soit rétablie. Les territoires acquis par la force, la tromperie ou la subornation ne feront pas long feu si les populations qui y vivent se les voient aliéner ou, comme c'est de plus en plus le cas, sont victimes de violences.

Il y a eu de nombreux débats au Conseil, à l'Assemblée générale et lors de réunions organisées par l'ONU, au cours desquels nous avons entendu des déclarations déplorant l'ingérence étrangère en Afghanistan. Le Secrétaire général a souligné à juste titre dans son rapport (S/1998/532) sur la situation en Afghanistan, en date du 19 juin 1998 que c'est là que se trouve la clef permettant de mettre fin à la tragédie afghane. La communauté internationale, et en particulier ce Conseil, ont-ils la détermination de prendre des mesures permettant de mettre un terme à la persistance de l'ingérence étrangère, qui s'exprime par la fourniture d'armes, d'approvisionnements et de conseillers aux factions en guerre, et depuis peu, par la participation directe aux combats de personnels militaires étrangers?

L'anarchie qui règne en Afghanistan a attiré les groupes terroristes dans ce pays. Bien que les événements de ces dernières semaines aient focalisé l'attention de la communauté internationale sur cet aspect du problème afghan, on savait depuis des années que les organisations terroristes les plus impitoyables utilisaient l'Afghanistan comme base de recrutement, d'entraînement et de réserve d'agents, envoyés ensuite à l'étranger pour y perpétrer des atrocités. L'utilisation du territoire afghan pour l'entraînement de terroristes internationaux est à mettre au compte de ceux qui leur offrent refuge.

Ceci est un motif de préoccupation particulière pour nous, d'autant que l'Inde a elle-même été victime d'un terrorisme d'État de la pire espèce sur ses frontières. Nous avons, à maintes reprises, attiré l'attention du monde sur la présence de camps d'entraînement dans notre voisinage immédiat, au Cachemire occupé par le Pakistan, et en Afghanistan où les terroristes sont formés et équipés pour se livrer à des activités subversives et d'une violence impitoyable en Inde, notamment dans l'État de Jammu-et-Cachemire. Malheureusement, ces événements se sont heurtés au silence ou à l'indifférence de la communauté internationale, incapable de tomber d'accord sur des efforts concertés pour s'attaquer à la menace du terrorisme international, dans notre région ou ailleurs.

La crise en Afghanistan comporte trois éléments essentiels. Le premier est la guerre, permanente, fomentée et soutenue par l'ingérence étrangère. Le deuxième est la transformation de l'Afghanistan en un refuge pour le terrorisme international. Le troisième est l'irrespect affiché, dans les zones contrôlées par les Taliban, pour les normes internationales et les droits de l'homme.

S'agissant du premier élément, les pays qui sont à l'origine des combats en Afghanistan et qui y ont participé devraient comprendre qu'un règlement ne peut être obtenu que par des moyens pacifiques, dans le cadre de négociations directes entre factions afghanes, tenues sous les auspices de l'ONU, et visant à parvenir à des solutions acceptables par tous, permettant de répondre aux droits et aux intérêts de tous les groupes ethniques, religieux et politiques de la société afghane. Ces pays devraient encourager les factions qu'ils soutiennent à revenir à la table des négociations sans retard et sans conditions préalables et à oeuvrer en coopération à la mise en place d'un gouvernement pleinement représentatif à base élargie, capable de protéger les droits de tous les Afghans et d'observer les obligations internationales de l'Afghanistan.

Pour ce qui est du deuxième élément, la communauté internationale prend peut-être maintenant conscience de l'ampleur et des ramifications du problème provoqué par la présence et les activités de mercenaires étrangers et de leurs commanditaires étrangers qui non seulement ont déstabilisé l'Afghanistan mais l'ont aussi transformé en un point où convergent les terroristes internationaux. Toutefois, une initiative unilatérale sélective n'est pas la solution au problème du terrorisme international. Seul un effort international de coopération effectif visant à identifier et punir les responsables du terrorisme international — qu'il s'agisse de groupes terroristes isolés ou d'États — pourra réussir.

S'agissant du troisième problème, une condamnation de la violation des normes internationales de bonne conduite n'est pas suffisante. La communauté internationale doit maintenant agir de concert pour mettre en branle les mécanismes internationaux dans le domaine des droits de l'homme de façon à garantir le respect des droits de l'homme internationalement reconnus dans l'ensemble du pays. Ceux qui se rendent coupables de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme ne doivent pas bénéficier de la légitimité internationale dont ils sont avides. Ce serait là un message approprié à transmettre alors que nous nous apprêtons à commémorer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à vous faire part de notre gratitude, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation en Afghanistan, situation alarmante tant sur le plan humanitaire que sur le plan politique. Nous ne doutons pas que votre compétence et vos talents de diplomate vous permettront de diriger avec succès les travaux du Conseil, de façon qu'il puisse honorer l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte, face à cette menace contre la paix et la sécurité régionales et internationales. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Sergey Lavrov d'avoir dirigé le Conseil pendant le mois de juillet.

L'escalade du conflit, des tensions et la nouvelle ampleur prise par l'anarchie, à la suite de la récente offensive militaire lancée dans le nord de l'Afghanistan par les

Taliban, ont suscité à juste titre une grave préoccupation chez la plupart des voisins de l'Afghanistan et dans le reste de la communauté internationale. Cette préoccupation procède du dédain absolu qu'affichent les Taliban à l'égard des souhaits de la communauté internationale, tels qu'ils sont exprimés dans les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et des efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial en vue de prévenir de nouvelles effusions de sang et de trouver un règlement politique tenant compte des opinions de toutes les composantes du peuple afghan. La préoccupation de la communauté internationale est également motivée par la prise de conscience d'une vieille réalité, celle que l'Afghanistan, pays doté d'une population pluriethnique, multiculturelle et férocement indépendante, ne peut être gouverné par un seul groupe, en particulier lorsque ce groupe est, comme on le pense communément, organisé, soutenu et parrainé par des puissances étrangères.

Le peuple afghan a amplement démontré par le passé qu'il n'était disposé à tolérer aucune domination étrangère directe ou indirecte, quoiqu'il lui en coûte. C'est là le noeud du problème. Autrement, il importerait peu, théoriquement, aux voisins de l'Afghanistan ou au reste du monde de savoir quel groupe gouverne le pays, du moment qu'il respecte les principes fondamentaux des droits de l'homme et les règles qui régissent les relations entre États.

Il peut sembler banal de dire que le problème afghan n'a pas de solution militaire, mais banal ou pas, nous continuons de le penser et de penser que persister à rechercher une victoire militaire ne fera que perpétuer la violence intestine dans ce pays déchiré par la guerre et ne parviendra pas à apporter la paix et la normalité que mérite le peuple afghan. En tant que voisins, nous estimons que même si les Taliban réussissent à contrôler l'intégralité du territoire afghan, ils ne seront pas en mesure de gouverner la totalité du peuple afghan, puisqu'il s'agit d'un peuple qui diffère dans ses appartenances politiques, ethniques et religieuses. C'est pourquoi, malheureusement, les problèmes de l'Afghanistan continueront à tourmenter le peuple afghan, la région et le reste du monde.

On ne sait que très peu de chose en ce qui concerne les antécédents, la formation et les activités des Taliban dans l'histoire politique récente de l'Afghanistan avant leur apparition soudaine en tant que milice bien équipée et bien financée en Afghanistan. Leur apparition et leur façon d'opérer ont suscité des questions sérieuses pour le peuple afghan et pour la région — concernant leur indépendance et leurs plans pour l'avenir. Les informations qui font état d'une assistance étrangère offerte aux Taliban sous la forme non seulement d'armes et de munitions, mais également de logistique, de planification et de personnel militaire étranger, ces dernières années, et particulièrement durant la récente offensive des Taliban, ont renforcé les suspicions généralisées à leur sujet. Ils sont censés être étudiants en religion et ils ont maintenant appris à combattre, à conduire des chars et à piloter des chasseurs et des hélicoptères. Les autres peuples de l'Afghanistan et de la région ont du mal à y croire. L'histoire des Taliban et leur apparition sur la scène sont suspects mais leurs pratiques depuis lors sont déconcertantes et franchement menaçantes.

Les informations qui nous parviennent au quotidien et qui font état d'exactions et de violations flagrantes des droits de l'homme, dont font l'objet en particulier les femmes et les filles au nom de l'Islam; les assassinats et le harcèlement constant dont sont la cible les agents étrangers des services de secours et le personnel des Nations Unies; le déplacement forcé de la population afghane pour des raisons ethniques et religieuses que l'on a comparé à un nettoyage ethnique à la Taliban; les bombardements quotidiens qui frappent au hasard une population de civils et de personnes sans défense à Bamian et Hazarajat où les Taliban ont bloqué l'acheminement de denrées alimentaires urgentes et d'autres types d'aide humanitaire, pendant des mois, provoquant la famine généralisée et la mort. la culture effrénée de drogues et leur trafic pour faire face à la demande croissante de trésorerie pour payer les offensives des Taliban, et l'accueil ainsi que l'encouragement d'éléments terroristes et d'organisations terroristes; tous ces faits sont fréquents et montrent bien ce que ce sont les Taliban et les conditions dans lesquelles le peuple afghan continue de résister. Ces problèmes sont particulièrement préoccupants pour la communauté internationale et ils déstabilisent la région en même temps qu'ils la menacent.

La République islamique d'Iran respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Nous aimerions voir ce pays perpétrer son fier héritage caractérisé par l'indépendance politique et le non-alignement. Le sort de l'Afghanistan sera déterminé par le peuple afghan lui-même. Le peuple afghan devra prendre la décision politique d'opter en faveur de la paix. La paix ne peut être imposée de l'extérieur en Afghanistan, ni par des forces extérieures. À cet égard, à l'instar de la plupart des autres voisins de l'Afghanistan et du reste de la communauté internationale, la République islamique d'Iran estime en toute sincérité que tant qu'une paix durable ne sera pas instaurée en Afghanistan — une paix qui ne peut être instaurée que par la voie de négociations politiques, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec l'aide de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), et qui débouchera sur l'établis-

sement d'un gouvernement représentatif de toute la population afghane —, le monde dans son ensemble, et les pays voisins en particulier, continueront de souffrir et d'être menacés à cause de problèmes toujours présents et exacerbés.

L'Iran, en tant que voisin, est sérieusement préoccupé par les menaces suivantes : premièrement, la poursuite de la violence près de ses frontières; deuxièmement, le danger d'un débordement de la violence et du conflit sur son territoire; troisièmement, le danger d'un nouvel afflux de réfugiés du fait de l'escalade du conflit et du déplacement par les Taliban de groupes d'Afghans pour des raisons ethniques et religieuses; quatrièmement, la recrudescence de la culture et du trafic de drogues qui transitent par la région pour satisfaire la demande accrue de financement des offensives militaires taliban et le règne de la violence; et cinquièmement, la persistance de la présence et des activités d'éléments terroristes et d'organisations terroristes dans le pays.

Compte tenu de ces dangers déstabilisants et afin de lancer un message fort aux Taliban indiquant que leur quête d'une solution militaire est inacceptable pour la communauté internationale et qu'ils continueront d'être déconsidérés tant qu'ils passeront outre aux souhaits de la communauté internationale et à l'appel lancé par les Nations Unies en vue d'un règlement pacifique qui tiendrait compte des intérêts de tous les groupes afghans, mon gouvernement s'est porté coauteur du projet de résolution examiné par le Conseil.

Mon gouvernement a beaucoup à gagner avec ce projet de résolution. La situation difficile du personnel du consulat général de la République islamique d'Iran à Mazar-e-Sharif, du correspondant de l'Agence de presse de la République islamique et de nombreux Iraniens employés comme secouristes se poursuit. La prise du consulat général d'Iran et l'enlèvement de son personnel par les Taliban ont été condamnés par de nombreux États comme constituant une violation flagrante des principes fondamentaux et des normes reconnues du droit international.

Je voudrais mentionner le document S/1998/776 du Conseil de sécurité daté du 19 août 1998, qui relate les circonstances dans lesquelles a eu lieu la prise du consulat par les forces taliban à Mazar-e-Sharif et qui cite les noms des Iraniens qui ont été capturés. Je tiens à ajouter que l'enregistrement de la conversation qui a eu lieu entre le chef de notre consulat général à Mazar-e-Sharif et le Ministre des affaires étrangères à Téhéran lors de la prise du consulat par les Taliban à 14 h 30, le 8 août, est disponible. On entend nettement le crépitement des fusils automatiques et des coups de feu dans le fond.

Je tiens à souligner qu'il est inacceptable pour la République islamique d'Iran que des ressortissants iraniens continuent d'être détenus par les Taliban. Nous espérons assurément qu'ils tiendront compte de la demande formulée par le Conseil de sécurité en vue de leur libération immédiate et de leur sortie d'Afghanistan en toute sécurité et la dignité. Nous engageons les autres gouvernements à faire davantage et à user de toute leur influence à l'égard des Taliban pour les persuader de relâcher les détenus iraniens sans plus tarder. Nous remercions le Secrétaire général et son Envoyé spécial M. Brahimi pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'obtenir la libération des détenus iraniens et nous les engageons à redoubler d'efforts en ce qui concerne cette question humanitaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vural (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Il semble qu'il n'y ait pas de fin à la souffrance tragique du peuple afghan et les événements récents n'ont fait qu'aggraver cette pénible situation. Outre les souffrances humaines considérables et la destruction, la situation actuelle constitue une menace accrue pour la sécurité régionale et internationale. C'est pourquoi ma délégation et mon gouvernement partagent la grave préoccupation exprimée dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

La Turquie a des liens historiques et culturels bien enracinés avec le peuple afghan ainsi qu'avec ses voisins. La situation pénible sur le terrain ainsi que ses conséquences sont profondément ressenties en Turquie par la population et par le gouvernement.

Les informations concernant les violations des droits de l'homme, commises en particulier contre les femmes et les filles, dans la zone contrôlée par les Taliban, ainsi que celles concernant l'exécution de civils et de prisonniers de guerre, les efforts déployés en vue de modifier la composition démographique de l'Afghanistan et le déplacement de populations du nord vers le sud, sont extrêmement préoccupantes. Ces actes sont déplorables. La question des crimes contre le personnel des Nations Unies et de la situation des

membres du consulat général de l'Iran à Mazar-e-Sharif doit être abordée de toute urgence.

La Turquie est également préoccupée par la situation des pays voisins de l'Afghanistan qui souffrent, de plus en plus du trafic des drogues, de l'arrivée massive de réfugiés et de tensions politiques qui trouvent leur origine dans la crise afghane. L'atmosphère politique régionale a commencé à se détériorer. Cette tendance risque de compromettre la stabilité globale dans la région.

La récente campagne militaire menée par les Taliban ne peut remplacer la nécessité de trouver une solution politique. Les conquêtes militaires obtenues grâce à l'appui étranger sont une illusion : elles ne peuvent assurer, en effet, une solution durable ni viable. C'est là une leçon tirée de l'histoire de l'Afghanistan au cours des derniers siècles. Un dialogue politique au sein du peuple est plus nécessaire que jamais. Un gouvernement s'appuyant sur une base large au sein duquel tous les groupes seraient représentés, reste le seul instrument susceptible d'instaurer une paix durable dans le pays.

Les efforts diplomatiques collectifs, avec les Nations Unies jouant le rôle central, continuent d'être l'instrument le plus efficace pour encourager les parties afghanes à participer au dialogue et à trouver une solution. L'échec des efforts louables déployés par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par plusieurs pays concernés, au cours du printemps dernier, ne devrait pas décourager la communauté internationale. Le renforcement de l'activité diplomatique bilatérale entre les pays intéressés peut également contribuer à la réussite du processus. L'Organisation de la Conférence islamique doit poursuivre sa coopération utile avec l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'Afghanistan.

Ma délégation est convaincue que le projet de résolution d'aujourd'hui constitue un contexte favorable dans lequel pourraient s'inscrire de futures activités diplomatiques. Il inclut pratiquement tous les éléments susceptibles de conduire les parties afghanes à sortir de l'impasse. Un dialogue politique initial entre les parties, visant à mettre en place un gouvernement reposant sur une large base, doit être suivi de l'examen de mesures concrètes qui incluraient notamment la démilitarisation des villes afghanes, la prévention de l'approvisionnement en armes, la mise en place d'une force de police civile, ainsi que le démantèlement des camps qui abritent des éléments extrémistes et terroristes, dont la plupart sont des non-Afghans.

La promesse de la communauté internationale d'aider à la reconstruction de l'Afghanistan une fois la paix rétablie est extrêmement précieuse et les parties afghanes doivent saisir cette occasion. La Turquie reste déterminée à contribuer au relèvement futur de l'Afghanistan.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ouzbékistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le Parlement ouzbek a tenu une réunion, aujourd'hui, au cours de laquelle des profondes inquiétudes ont été exprimées à l'égard de la poursuite des actions militaires en Afghanistan. Le Parlement estime que ces actions militaires constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et régionales, et plus particulièrement pour la région de l'Asie centrale.

Nous sommes résolument attachés à la préservation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. L'Ouzbékistan est fermement convaincu qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit afghan et que celui-ci ne pourra être réglé que grâce à des négociations pacifiques entre toutes les parties afghanes. L'Ouzbékistan engage ces parties à s'abstenir de poursuivre ces hostilités et à s'asseoir à la table des négociations. La République d'Ouzbékistan est convaincue que toutes les parties au conflit afghan devraient participer à un processus de paix visant à la formation d'un gouvernement reposant sur une large assise et pleinement représentatif de l'Afghanistan.

L'une des principales préoccupations de mon gouvernement est la fourniture continuelle d'armes et de munitions aux parties au conflit afghan, ainsi que l'ingérence étrangère incessante en Afghanistan. Nous sommes également certains qu'il est indispensable de mettre un terme immédiat à cette ingérence. Le fait est que la poursuite de l'instabilité en Afghanistan crée des conditions favorables à la propagation du terrorisme, ainsi qu'à la production illicite et au trafic de drogues.

Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Afghanistan et nous espérons que les parties afghanes feront tout ce qui est en leur pouvoir pour créer les conditions permettant à l'Organisation des Nations Unies et autres organisations humanitaires internationales de fournir une assistance humanitaire à tous ceux qui en ont besoin en Afghanistan. Nous condamnons les violations des normes du droit international et du droit international humanitaire universellement recon-

nues, dans le domaine du traitement des prisonniers de guerre et des non-combattants en Afghanistan.

L'Ouzbékistan estime que l'Organisation des Nations Unies doit continuer de jouer son rôle central et impartial dans le cadre des efforts internationaux déployés en vue de régler le conflit afghan de manière pacifique.

L'Ouzbékistan rappelle sa position selon laquelle les activités du groupe Six plus Deux, qui constitue l'un des principaux mécanismes permettant d'examiner la situation en Afghanistan, sont essentielles dans le cadre de la recherche d'un règlement pacifique du conflit afghan. À cet égard, je tiens à réaffirmer, au nom de mon gouvernement, la proposition faite par l'Ouzbékistan d'accueillir une réunion du groupe Six plus Deux dans la région. Nous pensons que cette réunion pourrait contribuer de manière positive au règlement politique du conflit afghan. La ville de Tashkent est prête à accueillir cette réunion.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République d'Ouzbékistan appuie le projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan et demande à être considéré comme un coauteur de ce projet de résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kazakhstan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : Le Kazakhstan fait part de sa grave préoccupation face à l'escalade des hostilités en Afghanistan. Le conflit armé qui se poursuit dans ce pays constitue une menace grave pour la sécurité régionale et internationale, et est marqué par des violations massives des droits de l'homme. Une de ses manifestations inquiétantes est l'évacuation d'Afghanistan du personnel des organismes humanitaires des Nations Unies et des autres organisations humanitaires internationales, ce qui pourrait encore aggraver la situation humanitaire déjà déplorable dans ce pays.

Le Kazakhstan condamne énergiquement l'assassinat récent de deux fonctionnaires afghans du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Jalalabad, ainsi que celui du Conseiller militaire de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul.

Nous partageons également la profonde préoccupation des États Membres de l'ONU au sujet du sort des diplomates et des membres du personnel du consulat général d'Iran à Mazar-e-Sharif, ainsi que d'autres ressortissants iraniens capturés en Afghanistan.

Le 15 août dernier, le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, a prononcé une déclaration spéciale dans laquelle il a appelé les parties au conflit afghan à cesser les hostilités. Le chef de notre gouvernement a formulé le voeu que ce conflit ne dépasse pas les frontières afghanes. Au cas où les frontières des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) situés dans cette région seraient menacées, le Kazakhstan, de concert avec les États parties au Traité de sécurité collective de la CEI, se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des frontières extérieures de la Communauté dans le cadre de ce Traité.

Dans le contexte des mesures pratiques qu'il a prises concernant la situation en Afghanistan, le Kazakhstan estime qu'il est nécessaire de s'entendre avec les États parties présents à la réunion d'Almaty du 4 octobre 1996 sur toutes les actions à mener.

Les événements qui se déroulent actuellement en Afghanistan menacent de déstabiliser la situation en Asie centrale. C'est pourquoi, sur l'initiative du Président du Kazakhstan, une réunion s'est tenue, le 22 août 1998 à Tashkent entre les Ministres des affaires étrangères et de la défense du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, au cours de laquelle ils ont examiné les questions liées à l'aggravation de la situation en Afghanistan et à ses implications éventuelles pour la région de l'Asie centrale.

À l'appui des efforts que déploie l'ONU pour mettre un terme au conflit qui sévit en Afghanistan et pour préserver son intégrité territoriale, le Kazakhstan tient à affirmer son ferme attachement aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan. Tout au long du conflit qui a déchiré l'Afghanistan, notre pays a toujours eu à coeur de voir l'ONU jouer un rôle central dans le règlement de ce conflit. La position du Kazakhstan reste inchangée. Mon pays condamne résolument toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et il soutient l'appel lancé pour qu'il soit immédiatement mis fin aux livraisons de fournitures militaires provenant de l'étranger et à l'appui militaire actif qui est apporté aux factions en Afghanistan.

Le Kazakhstan est en faveur d'un règlement pacifique et rapide du conflit qui sévit en Afghanistan. À notre avis, ce n'est qu'en prenant en considération les intérêts des divers groupes ethniques, religieux et politiques en Afgha-

nistan que l'on pourra garantir la stabilité des institutions politiques, comme en témoigne l'histoire de ce pays. Je voudrais exprimer une fois encore l'espoir que l'examen de la question de l'Afghanistan par le Conseil de sécurité aboutira à des résultats positifs laissant espérer un règlement de ce conflit et qu'il contribuera à mettre fin à une guerre qui se prolonge depuis de nombreuses années.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Pakistan a demandé à prendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Akbar (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, de nous avoir donné la parole pour la deuxième fois afin que nous puissions tirer un trait sur une question qui revêt la plus haute importance pour le Conseil de sécurité lui-même, le Pakistan et la communauté internationale. La question que nous évoquons est examinée par le Conseil de sécurité depuis les 50 dernières années. Nous regrettons sincèrement que l'Inde ait de nouveau tenté aujourd'hui de déformer des faits qui sont bien connus du Conseil de sécurité puisque c'est ce Conseil lui-même qui a été le gardien des propres résolutions qu'il a adoptées au cours des 50 dernières années.

Nous voudrions rappeler au Conseil de sécurité qu'en vertu de ses résolutions vieilles de 50 ans, l'État du Jammu-et-Cachemire est un territoire qui fait l'objet d'un différend. Le Conseil a promis aux habitants de cet État qu'ils exerceraient leur droit à l'autodétermination dans le cadre d'un plébiscite supervisé par l'ONU. Cette promesse n'a malheureusement pas été tenue.

Le Conseil doit savoir que l'Inde a systématiquement et délibérément fait obstruction à la volonté de la communauté internationale qui souhaitait que soit appliquée la résolution du Conseil de sécurité sur la situation au Jammu-et-Cachemire qui avait été adoptée dans le cadre de l'examen du différend opposant l'Inde et le Pakistan. L'Inde a déployé plus de 600 000 hommes dans la partie du Cachemire placée sous son contrôle. Ces troupes ont commis les pires actes de terrorisme d'État à l'encontre de la population innocente du Cachemire. Les organisations internationales des droits de l'homme ont répertorié ces cas de violations massives des droits de l'homme où des femmes ont été violées, des sites religieux profanés et des villages entiers détruits.

L'Inde a violé toutes les normes de conduite internationale dans le cadre de la campagne impitoyable qu'elle a lancée en vue de supprimer et d'éliminer la lutte légitime du peuple cachemirien et pour faire en sorte qu'il demeure sous son joug. Elle a étendu ses actes de terrorisme au-delà de son territoire.

Nous dénonçons fermement tout effort fait en vue de déformer ces faits.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Afghanistan a demandé à prendre la parole. Je lui donne la parole.

M. Ghalib (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Ce que nous venons d'entendre de la part de la délégation pakistanaise n'est rien d'autre qu'un engagement à poursuivre une politique interventionniste et hégémonique fondée sur le comportement téméraire du Pakistan et son sentiment d'impunité à l'égard de l'Afghanistan. Compte tenu du fait qu'au sein de la communauté internationale il n'existe plus aucune ambiguïté de quelque sorte au sujet de la situation en Afghanistan — en particulier à la lumière des événements qui se sont récemment produits en Afghanistan et qui ont clairement montré l'engagement militaire flagrant du Pakistan en Afghanistan sous une forme ou une autre — ma délégation s'abstiendra de faire d'autres observations.

Il suffit de dire que certains des individus qui ont été tués au cours des récentes frappes balistiques menées par les États-Unis contre des camps de terroristes situés dans l'est de l'Afghanistan ont été identifiés à la fois par les services de renseignements et les médias internationaux comme étant des ressortissants pakistanais et qu'ils étaient des officiers de l'armée en civil du Gouvernement pakistanais ou des membres d'organisations basées au Pakistan qui sont de toute évidence engagées dans des activités terroristes à l'échelle internationale. Compte tenu de ces faits, nul ne s'étonnera que le Pakistan continue d'exhorter la communauté internationale à accorder une reconnaissance à ses mercenaires en Afghanistan, les Taliban.

Ma délégation ne saurait terminer sans s'associer aux points de vue partagés par les États Membres qui sont convaincus que seul l'arrêt immédiat des interventions pakistanaises en Afghanistan, qui permettra l'établissement d'un gouvernement pleinement représentatif et reposant sur une large assise, pourra faciliter le retour d'une paix durable et de la civilité dans ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu de l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment

des membres du Conseil, de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 12 h 50.